

## REPÈRES

### Octobre 1990

Le régime rwandais du président Habyarimana, ethniquement pur et hutu, est attaqué par les exilés tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), à partir de l'Ouganda. Les troupes assaillantes sont composées de réfugiés tutsis, bien décidés à rentrer par la force au pays de leurs ancêtres, dont ils ont été chassés, de tueries en pogroms, depuis la fin des années 1950.

### Décembre 1990

Le torchon extrémiste hutu *Kangura* publie en quatrième de couverture la photo officielle de Mitterrand, sympathiquement légendée : « Les grands amis, on les rencontre dans les difficultés. » Dans le même numéro, un décalogue haineux — Les Dix Commandements du Hutu — ordonne de « cesser d'avoir la moindre pitié pour les Tutsis ». Les premières tueries commencent : en quelques semaines, des milliers de civils tutsis sont massacrés.

### Mars 1992

Un faux tract, lu cinq fois à la radio, dénonce l'infiltration d'« agents terroristes étrangers ». La manœuvre provoque aussitôt de nouveaux massacres... Deux ans avant le génocide, les groupes « d'autodéfense » sont déjà parfaitement opérationnels. Et les forces gouvernementales, grâce à l'armement livré par la France, sont passées de 5 000 à 40 000 hommes.

### 22 novembre 1992

Le vice-président du parti présidentiel, Léon Mugesera, lance un appel explicite lors d'un meeting : « Sachez que celui à qui vous n'avez pas encore tranché la tête, c'est lui qui vous tranchera la vôtre. Ces salauds doivent disparaître tous ensemble. Nous devons nous mettre au travail tous ensemble. »

### Février 1993

Le projet d'extermination est formalisé par le colonel Théoneste Bagosora, directeur de cabinet au ministère de la Défense. Commandes de munitions, encadrement des miliciens, émissions de radio : le dispositif est détaillé dans son agenda personnel...

### Avril 1993

Juste après la signature du traité de paix d'Arusha, les armes sont ouvertement distribuées aux miliciens hutus...

### 6 avril 1994

Une demi-heure après l'attentat contre le Falcon 50 du président Habyarimana et bien avant que l'événement soit annoncé à la radio, les premiers barrages filtrants sont dressés dans la capitale. Les tueurs ont leurs listes en main...

### 11-12 mai 1994

Le mot « génocide » est prononcé par le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme. Le génocide a fait de huit cent mille à un million de morts. Suite au rapport du juge Bruguière, qui désigne l'actuel chef de l'État, Paul Kagame, comme le commanditaire de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, Kigali a rompu ses relations diplomatiques avec Paris et créé une commission d'enquête sur la responsabilité de la France dans le génocide rwandais.

## 1 « J'AI PROPOSÉ UNE RELECTURE DE L'HISTOIRE DU DRAME RWANDAIS »

### RÉPONSE DE CHARLIE HEBDO

Péan fait de l'attentat contre Juvénal Habyarimana, non pas le prétexte ou le déclencheur, mais LA cause, l'origine absolue d'un génocide qui n'aurait, sinon, pas eu lieu. Si l'on peut concevoir que Kagame a en effet commandité l'attentat — ce qui n'a jamais été prouvé et reste une hypothèse parmi d'autres —, il n'en reste pas moins que le génocide a été planifié et exécuté avec, pour ressort principal, une haine des Hutus contre les Tutsis savamment nourrie pendant des dizaines d'années.

La théorie du « double génocide », en assimilant indûment les crimes de guerre de Kagame à un autre génocide, banalise, relativise ou nie le caractère absolument spécifique de la violence dont ont été victimes les Tutsis. Comme l'écrit Yves Ternon, historien spécialiste de l'histoire des génocides et des négationnistes : dans le cas du Rwanda, « le négationnisme se structure autour de quelques affirmations qui permettaient de dissimuler l'intention criminelle — constitutive du crime de génocide — sans nier la réalité des massacres et de soutenir la thèse du « double génocide » [...]. Celle-ci fut émise dès le début du génocide, soutenue par la France au dix-huitième sommet franco-africain de Biarritz, les 8 et 9 novembre 1994. Les massacres de civils hutus par les forces armées du nouveau gouvernement rwandais au



Rwanda et au Zaïre, après le génocide, renforcèrent cette approche négationniste, alors que ces massacres, bien réels, ne relevaient pas d'une politique de génocide ».

Péan cherche à minimiser la portée de l'événement génocidaire en le réduisant à la simple étape d'une séquence historique beaucoup plus vaste. Le génocide, englouti comme un détail, devient alors périphérique et marginal. Dans son pavé de cinq cents pages sur la tragédie rwandaise, Péan ne consacre ainsi qu'un chapitre d'une vingtaine de pages au génocide lui-même. Et, à l'intérieur de ce chapitre, trois lignes au massacre des Tutsis. Pour ce qui est des chiffres, il se contente d'avancer une unique estimation reposant sur un

unique témoignage, pour contredire les décomptes officiels de l'ONU et réviser à la baisse le bilan des massacres : il n'y aurait pas eu 800 000 morts tutsis, mais « seulement » 280 000... Tout le reste de son livre concerne les crimes de guerre et les massacres commis par l'armée du FPR. Jusqu'à lui faire endosser les trois à cinq millions de morts des conflits qui se sont déroulés dans l'ex-Zaïre et qui, en dix ans, ont impliqué une dizaine de pays. Si, à *Charlie Hebdo*, nous n'avons jamais confondu Kagame avec Mère Teresa, cette relecture comptable de l'histoire nous semble quelque peu exagérée...

1. À lire d'Yves Ternon : *Guerres et génocides au 20<sup>e</sup> siècle. Architectures de la violence de masse*, Odile Jacob ; *Du négationnisme. Mémoire et tabou*, Desclée de Brouwer.

### Négationnisme



## 2 « JE SUIS D'ACCORD AVEC LE JUGE BRUGUIÈRE »

### RÉPONSE DE CHARLIE HEBDO

Péan ne cesse de se référer aux conclusions du juge Bruguière, dont il ne fut pourtant pas le dernier à reconnaître, sur d'autres enquêtes, les « méthodes expéditives » de « barbouze » et sa propension à « donner crédit rapidement à un rapport dont les trucages [sont] visibles ». (Dans *Manipulations africaines*, Plon, 2001, un chapitre entier [p. 64-72] est consacré à une virulente critique du juge Bruguière.) Notons que l'un des

« témoins clefs » de l'enquête sur l'attentat, Emmanuel Ruzigana, accuse le juge Bruguière de mensonge et « réfute catégoriquement », dans une lettre ouverte, tous les propos qu'il lui attribue. Notons aussi qu'aujourd'hui le rapport du juge est surtout appelé en défense par les présumés génocidaires qui comparaisent au TPIR. Et non des moindres : le « cerveau » du génocide (Bagosora) et deux des fondateurs de la

RTLM (Nahimana et Barayagwiza). Péan n'est pas en reste. Depuis la parution de son livre *Noires fureurs, blancs menteurs*, l'enquêteur-écrivain est devenu le chouchou des Rwandais accusés de génocide et le cauchemar des rescapés. Il a ainsi été cité comme témoin de contexte par la défense de l'assassin présumé des dix Casques bleus belges dont le procès se déroulait à Bruxelles, au printemps dernier.

**Bruguière, le juge barbouze**

# GÉNOCIDE PÉAN CONTR

Pierre Péan, dans son livre *Noires fureurs, blancs menteurs*, publiés au Rwanda. Ce livre très controversé a suscité de nombreuses dans *Libération* (voir Charlie n° 796), en soulignant que sa relecture négationniste, reposant sur des arguments racistes et visant à contre les Tutsis. Pierre Péan exige aujourd'hui un droit de répo

## DROIT DE RÉPONS

À partir de la conviction intime que Paul Kagame était le commanditaire de l'attentat contre Juvénal Habyarimana, son prédécesseur, j'ai, dans un livre intitulé *Noires fureurs, blancs menteurs*, enquêté sur les agissements du FPR et proposé une relecture de l'histoire du drame rwandais. Ma démarche s'appuie notamment sur la déclaration de Carla del Ponte, ex-procureur du TPIR : « S'il s'avérait que c'est le FPR qui a abattu l'avion, l'histoire devra être réécrite. »

Les pièces que j'apporte dans mon ouvrage contribuent au début de cette réécriture, et j'y affirme qu'il y a eu un double génocide : le premier, le plus connu, est celui des Tutsis par les extrémistes hutus ; le second, par le FPR, contre les civils hutus. Et je suis d'accord avec le juge Bruguière quand celui-ci écrit, pour justifier ses neuf mandats d'arrêt contre l'entourage de Paul Kagame, que l'attentat avait pour seul objectif « l'obtention de la victoire totale et ce, au prix du massacre des Tutsis dits de l'intérieur, considérés par Paul Kagame comme des collaborateurs du régime Habyarimana ». Il n'y a de ma part aucune « obsession », sauf celle de la vérité.

J'ai mené mon enquête avec mes méthodes habituelles, mais je constate qu'au lieu de contester les faits que j'avance, il m'est fait, depuis la sortie de mon livre, un procès en sorcellerie, ou plutôt un procès stalinien visant à me décrédibiliser par l'utilisation, contre moi, des qualificatifs destinés aux négationnistes de la Shoah. Dans la logique de mes détracteurs, affirmer, avec Bru-

guière, que Kagame savait — comme l'affirmait nombre de ses anciens collaborateurs — que l'attentat contre l'avion présidentiel provoquerait des représailles contre les Tutsis serait un « tour de passe-passe en tous points identique à la thèse que les cerveaux du génocide présentent pour leur défense devant le TPIR ». Ces personnes devraient aussi s'employer à récuser les témoignages d'Abdul Ruzibiza, d'Aloys Ruyenzi, de Jean-Pierre Mugabe et de bien d'autres, tous tutsis et tous anciens proches de Kagame, pour asseoir leur version partielle de l'histoire. Même Colette Braeckman, peu suspecte d'une quelconque animosité à l'encontre de Paul Kagame, a écrit que les « rebelles savaient mieux que personne que l'élimination d'Habyarimana allait provoquer le massacre de ces otages intérieurs qu'étaient les civils tutsis... » Et elle en est venue à penser que « Kagame et les siens, tacticiens militaires avant tout, ne sont pas de ceux qui hésitent à sacrifier des civils, y compris des Tutsis, si tel doit être le prix à payer pour arriver à leurs fins... »

Je ne vois pas en quoi reprendre le rapport du rapporteur spécial de l'ONU, Degni-Segni, à l'origine de la création du TPIR, écrivant que « l'accident survenu le 6 avril 1994 et qui a coûté la vie au président de la République rwandaise, Juvénal Habyarimana, semble bien être la cause immédiate des événements douloureux et dramatiques que connaît actuellement ce

## 3 « IL N'Y A DE MA PART AUCUNE OBSESSION, SAUF CELLE DE LA VÉRITÉ »

### RÉPONSE DE CHARLIE HEBDO

Péan s'étant donné pour mission de démasquer tous ceux qui ont intérêt à cacher « la vérité officielle », il s'emploie à dresser la liste de tous les journalistes, historiens, chercheurs, intellectuels, acteurs politiques qui ne partagent pas son point de vue et les diffame dans des attaques *ad hominem* ultraviolentes. Dans cette cinquième colonne sont répertoriés : les « associations tiers-mondistes et humanitaires », la FIDH, les « anti-France », Jean-Pierre Chrétien, spécialiste de l'Afrique des grands lacs au CNRS, l'ONU, « les mariés à une Tutsie », BHL, la revue *Goliath* et « une grande partie de la gauche française (le PCF, la LCR, les Verts et une fraction du PS) ». Également classés au rang des comploteurs : les associa-



tions comme Survie, la Cimade ou Agir ici, « le protestant Michel Rocard », la plupart des grands reporters qui ont couvert les événements, les institutions protestantes, les associations de rescapés du génocide, une mystérieuse Imma T., « qui

parlait bien et pleurerait facilement... » Et en Belgique, la cohorte des francs-maçons, des laïcs juifs, des libéraux francophones, des protestants et des anticléricaux. Sans oublier « les stratèges de l'Empire pour lesquels l'affaiblissement de la France en Afrique reste un objectif prioritaire... »

**Sus au lobby tutsi!**

# RWANDAIS E « CHARLIE »

é en 2005 chez Fayard, raconte à sa manière le génocide des Tutsis. Charlie a réagi à une récente tribune de Péan parue dans l'histoire du drame rwandais s'inscrivant dans une logique occulter la singularité et la planification du génocide perpétré, que nous publions. En y ajoutant nos commentaires.

## DE PIERRE PÉAN

pays », serait une « falsification de l'histoire » et constituerait la négation des massacres qui s'en sont suivis. L'écriture de l'histoire du drame rwandais est loin d'être achevée. Dire que celui qui refuse la thèse soutenue par Paul Kagame et ses supporters s'inscrit dans une « logique négationniste » n'est pas acceptable, c'est une grave diffamation.

Sylvie Coma n'évoque pas les éléments d'enquête que j'ai rapportés sur les escadrons de la mort, sur les massacres commis par le FPR depuis 1990 et qui se sont prolongés bien après 1994 en République Démocratique du Congo, sur le recensement des victimes tutsies — à propos duquel je reprends une déclaration d'un très proche collaborateur de Paul Kagame jusqu'en 2003... et qui mettent en cause le FPR et son chef. Oui, je persiste et je signe que l'affirmation selon laquelle ne parler que du génocide des Tutsis est une falsification de l'histoire. Et je m'appuie pour le dire sur les très nombreux rapports officiels qui ne sont pas l'œuvre d'extrémistes hutus.

Last but not the least, Charlie Hebdo m'attribue « une phraséologie raciste identique à celle qui a alimenté les appels aux massacres de la radio Mille Collines », et prétend que je « tente de discréditer les témoins gênants que sont les rescapés tutsis, en expliquant qu'ils appartiennent à "l'une des races les plus menteuses sous le soleil" ». Je serais donc raciste et génocidaire. Soit l'auteur de l'article n'a pas lu mon livre,

soit elle a déformé, à l'appui de sa thèse, mon premier chapitre intitulé « Hutus-Tutsis. Une brève histoire des rivalités, stratégies et ruses politiques au pays des Mille Collines », que j'ai construit avec l'aide d'Antoine Nyetera, historien tutsi descendant du mwami Kigeri III, auteur d'un rapport rédigé pour le TPIR intitulé *Le Mythe tutsi et son influence sur la culture du mensonge et de la violence au Rwanda*.

Je n'ai pas été le premier à solliciter cet historien tutsi. Antoine Nyetera a en effet été accepté pour témoigner devant le TPIR parce qu'il était considéré comme un « observateur impartial des événements, mieux placé qu'aucun autre témoin pour clarifier certains problèmes qu'un expert étranger ne peut appréhender ». Et Nyetera n'a jamais été accusé par le même TPIR d'un quelconque racisme. Après sa prestation de février 2002, il a d'ailleurs été convoqué à deux reprises à Arusha en 2006. Il a parlé abondamment de la culture du mensonge des Rwandais sans soulever de réactions hystériques. J'ai donc repris une partie du rapport de Nyetera qui cite un certain nombre de textes anciens, et donc « coloniaux », dont celui d'un certain Paul Dresse, ancien agent territorial qui écrit dans l'entre-deux-guerres sur les Tutsis et termine un paragraphe par cette race l'une des plus menteuses qui soit sous le soleil. Je n'ai cherché là qu'à apporter un matériau, comme doit le faire un historien.

PIERRE PÉAN, le 1<sup>er</sup> octobre 2007

1. Les Nouveaux Prédateurs, Fayard, 2003.

## 4 « J'AI MENÉ MON ENQUÊTE AVEC MES MÉTHODES HABITUELLES »

### RÉPONSE DE CHARLIE HEBDO

Parlons-en... Péan ne s'est jamais rendu au Rwanda — pas plus que Bruguière, d'ailleurs —, parce qu'il s'estime déjà suffisamment bien informé par ses sources françaises, pourtant incomplètes, et dont il ne retient, de surcroît, que ce qui conforte sa thèse. Ainsi, dans son livre *Noires fureurs, blancs menteurs*, met-il en doute la planification du génocide: « Ce que personne n'a prouvé jusqu'à maintenant, malgré les efforts du TPIR. »

Il est néanmoins avéré, aujourd'hui — grâce, notamment, à ces fameuses archives

de l'Élysée que l'enquêteur a pourtant eues en main (voir *Le Monde* du 2 juillet 2007: « Ce que savait l'Élysée ») —, que, dès 1990, la France avait une connaissance précise de la dérive génocidaire du gouvernement de Kigali. Et que Paris, malgré cela, a continué d'encadrer et de former les militaires du régime génocidaire, couvert les exactions, reçu officiellement, le 27 avril 1994, deux des hommes les plus compromis dans les massacres (le ministre des Affaires étrangères, Jérôme Bicomupaka, et le leader extrémiste du CDR, Jean-Bosco Barayaga-

Péan, pour l'honneur de la France



wiza), poursuivi ses livraisons d'armes malgré l'embargo voté par l'ONU, exfiltré et accueilli en France les cerveaux planificateurs du régime, refusé de sauver le personnel tutsi de sa mission diplomatique... Autant de détails sur lesquels Péan n'insiste pas.

Par ailleurs, il nous reproche de ne pas pouvoir « contester les faits [qu'il] avance ». Voici donc un petit fait que l'on conteste pour la route... Péan explique que

sous le régime d'Habyarimana, jusqu'à la guerre d'octobre 1990, « aucune violation majeure à caractère ethnique n'a eu lieu ». Ah bon? Le régime d'Habyarimana était pourtant basé sur une discrimination raciale où les mentions de l'ethnie étaient inscrites sur les cartes d'identité et où, du fait des statistiques raciales et de la politique des quotas ethniques, les Tutsis étaient tenus à l'écart de la vie politique.

## 5 COLETTE BRAECKMAN ET RENÉ DÉGNI-SÉGUI

### RÉPONSE DE CHARLIE HEBDO

Colette Braeckman, spécialiste de la région des grands lacs et grand reporter au quotidien belge *Le Soir*, s'insurge contre l'utilisation que Péan fait de son travail, estimant que ses analyses sont totalement dévoyées dans ce droit de réponse. Elle déclare à Charlie Hebdo: « Sur l'Afrique on s'autorise à proférer de telles ignominies, à rendre les victimes et leurs proches responsables de la tragédie. Si en Europe quel'un s'avisait de rendre les sionistes — qui rêvaient de fonder un État juif — directement ou indirectement responsables

d'Auschwitz, il serait mis au ban d'infamie. Non seulement Péan a fait un mauvais livre, sur la base d'une enquête incomplète et biaisée, mais surtout, il s'est rendu coupable d'une mauvaise action qui aggrave encore la douleur des victimes du génocide et creuse le fossé rwandais. »

Quant à René Dégni-Ségui, détourner à ce point ses propos est un tour de force. Cela fait treize ans que l'ancien rapporteur spécial de l'ONU répète inlassablement que, si l'attentat contre l'avion du président Habyarimana semble

bien être la « cause immédiate » du génocide, il n'en est pas pour autant le fondement: « En janvier 1994, nous révélions déjà qu'un génocide se préparait au Rwanda: la population était conditionnée, des armes étaient distribuées aux habitants et aux milices dont on assurait l'entraînement. »

L'attentat contre l'avion a offert aux génocidaires le « prétexte providentiel » qu'ils attendaient, a-t-il encore une fois martelé, le 26 avril dernier, lors du procès de Bernard Ntuyahaga, devant la cour d'assises de Bruxelles.

Péan ou l'art du détournement



## 6 « CHARLIE HEBDO M'ATTRIBUE UNE PHRASÉOLOGIE RACISTE »

### RÉPONSE DE CHARLIE HEBDO

Vous en voulez une preuve de plus? Selon Péan, le « lobbying » machiavélique de l'internationale tutsie est tel que leurs associations « ont infiltré les principales organisations internationales et d'aucuns parmi leurs membres ont su garder de très belles femmes tutsies vers des lits appropriés... ». Péan, qui est poursuivi pour « diffamation raciale » et « incitation à la haine raciale » par SOS Racisme, tente d'accréditer ses thèses en s'abritant derrière les discours de ceux qu'il présente comme d'éminents spécialistes. Ce faisant, il ne s'interdit pas de manipuler la vérité: par exemple, contrairement à ce qu'il affirme, les « travaux » de l'« historien » Nyetera — auxquels il consacre quasiment un chapitre —



n'ont pas eu l'heur de convaincre les juges du TPIR. Son *Analyse historico-socio-politique et culturelle du Rwanda, de l'ère précoloniale à nos jours* n'a tout simplement pas été examinée par la cour: « Non pertinent », a tranché le juge. Quant à l'« historien » lui-même: « Au vu de son curriculum vitae, je ne constate aucun domaine d'expertise précis au-delà des beaux-arts », a sobrement relevé le substitut du procureur. Le TPIR lui a donc refusé le statut de témoin expert par deux fois, le 7 février 2002 et le 4 juillet suivant. Seuls les avocats de la défense des « présumés » génocidaires ont su saluer la fulgurance de sa pensée: il a été cité comme témoin des faits par trois fois au TPIR. Cela peut se comprendre. Non seulement Nyetera est devenu l'un des experts de

la « culture du mensonge » chez les Tutsis, mais, en plus, il est le champion de la théorie de la relativité génocidaire. Au procès de l'ex-ministre des Transports Ntagerura, en juillet 2002, il a doctement déclaré: « Jusqu'à aujourd'hui, le TPIR n'a pas trouvé la preuve d'un complot de génocide, ni dans le temps, ni dans l'espace... » Selon Nyetera, les Tutsis qui se sont fait découper à la machette par les Hutus sont ceux « dont la complicité avec le FPR était notoire ». Et à la question du représentant du parquet: « Les bébés massacrés étaient-ils aussi des complices? », Nyetera a sobrement répondu qu'il s'agissait là de « débordements », la situation étant devenue « pourrie, gâtée », suite à l'intensification des combats par le FPR. Voilà le bonhomme auquel se

SOS antiracisme



réfère Péan comme s'il s'agissait de Lévi-Strauss... Quant à Paul Dresse, que cite également Péan,

c'est encore autre chose. Présenté comme étant un « ancien agent territorial », il est avant tout un écrivain nationaliste,

catholique réactionnaire et admirateur de Maurras, qui ne cache pas ses compagnonnages idéologiques: pour rédiger la préface élogieuse de son *Rwanda d'aujourd'hui* (1940), il choisit Pierre Daye, député rexiste, journaliste dans la presse nazie belge et dans *Je suis partout*, qui sera condamné à mort pour collaboration en 1946... Péan prétend, en parlant de sa propre enquête, qu'il « apporte un matériau, comme doit le faire un historien ». Il fait beaucoup plus: il épouse la lecture ethnocentriste et raciste des auteurs auxquels il se réfère. Ainsi finit-il par réciter sa leçon bien apprise: « La culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsis. » Cette dernière phrase appartient en propre à Péan.

TEXTES STÉPHANE BOU ET SYLVIE COMA